

COVID-19

Plan de reprise

Clubs d'Activités Saison 20-21

Mise à jour au 07/09/2020



PLAN DE REPRISE

A compter de septembre 2020, la MJC souhaite la reprise des clubs d'activités dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur tout en préservant ses valeurs fédératrices et éducatives.

Ce plan de reprise est évolutif en fonction des mesures gouvernementales et des réalités de terrain qui ne permettraient pas son application en l'état.

1 Phase de lancement

Règlementation : Suivre l'actualité et les différents décrets, arrêtés et circulaires des ministères (santé, sport...)

Municipalité/équipements : En partenariat avec la municipalité, s'assurer de la possible mise à disposition des équipements dès la rentrée de septembre et des modalités d'utilisation/mesures sanitaires si il y a. Veiller à la présence d'un point d'eau + savon + essuie-tout + poubelle dans chaque équipement utilisé : rond-point, pôle social, salle du château, gymnases, salles de la Fabrique et de la Méjane.

Modèle économique et viabilité : Le montant de l'adhésion sera le même que la saison passée. Dans la mesure du possible, les administrateurs de la MJC souhaitent ne pas augmenter ou très peu le montant des cotisations.

Selon les capacités d'accueil des équipements et du nombre maximum de personnes autorisées à participer, la mjc peut suspendre une activité, bien que déjà communiquée sur la plaquette, si le modèle économique (coût prestataire/montant cotisations/frais annexes/nombre adhérents) n'est pas suffisamment viable.

En cas de mesures supplémentaires annoncées par le gouvernement qui ne permettraient pas aux activités de se dérouler comme prévue, la MJC étudiera au cas par cas les situations de chaque club (renforcement des mesures sanitaires, alternance de groupes, ateliers en visio...).

Contractualisation/adhérents et intervenants : Via les outils de communication utilisés par l'association (plaquette, affichage, site internet, réseaux sociaux...) mise en place d'un système d'information pour porter à la connaissance des adhérents ce plan de reprise qui indique les modalités de fonctionnement/mesures sanitaires applicables dans le cadre des clubs d'activités à la rentrée de septembre. La communication du protocole aux intervenants et la contractualisation avec les prestataires fera aussi l'objet d'une attention particulière.

Inscriptions : Les adhérents qui le souhaitent pourront s'inscrire par courrier déposé dans la boîte aux lettres de la MJC (dossier d'inscription complet et règlement : adhésion Astuce + cotisation à l'activité). Le dossier est téléchargeable sur www.mjclabruguiere.fr. Pour ceux qui souhaitent s'inscrire directement au secrétariat cela reste possible. Des temps spécifiques d'inscriptions seront communiqués et se feront avec le respect de la distanciation. Un ou plusieurs bénévoles seront sollicités pour gérer le flux d'adhérents.

2 Mesures de sécurité sanitaire mises en place

Locaux : Dès que cela est possible, il sera demandé aux responsables de clubs d'aérer les espaces occupés (avant que l'atelier débute, à la fin de l'atelier mais également entre 2 cours qui s'enchaînent).

Lorsque cela est nécessaire, il se peut que le responsable du club écourte la séance de quelques minutes pour lui laisser le temps nécessaire aux désinfections des zones contacts et/ou petit matériel. Nous encourageons les participants à venir en soutien de l'intervenant lors de ce temps de nettoyage. Dans chaque salle, il y aura du désinfectant virucide à disposition notamment pour la désinfection des tables, chaises et matériel mis à disposition type ballons, volants, claviers d'ordinateur,....

Distanciation et masque : Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre avant, pendant et à la fin de l'activité. La distanciation est valable pour les participants mais aussi pour les parents qui accompagnent les enfants sur le lieu de l'activité. A partir de 11 ans et pour les adultes, pour les adhérents comme pour les intervenants, il est demandé de toujours arriver avec un masque « Grand-public » avec soi. Les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) sur le lieu de l'activité devront être munis d'un masque également. Toutefois, une fois en place pour l'activité, si la nature de l'activité le nécessite telles que les activités physiques, si l'activité ne se déroule pas dans un lieu trop exigü (ex : laboratoire photo, ...), s'il n'y a pas d'échange de matériel et/ou de travaux divers et que la distanciation physique est respectée, il sera possible d'enlever le masque.

D'une manière générale, tant que la situation sanitaire le justifie, des exercices sans contact physique seront privilégiés par les intervenants, sauf cas particuliers lorsque la nature de l'activité ne le permet pas (sports collectifs, de combat...).

Lavage des mains : Il est demandé à chacun de se laver impérativement les mains en rentrant dans la salle d'activité avec du gel hydroalcoolique personnel ou de l'eau et du savon mis à disposition dans les sanitaires. A noter que pour l'activité judo, les participants devront avoir avec eux du gel hydroalcoolique en format de poche et des mouchoirs en papier pour se nettoyer pieds et mains avant de monter sur le tatami.

Prêts de matériel : Dans la mesure du possible, nous ne prêterons pas de matériel*. Ainsi, nous vous demandons de prévoir votre matériel personnel : tapis, coussin..... Pour les activités sportives faisant appel à un engin commun (ballon, volant...), ces derniers seront désinfectés régulièrement. Il est également demandé à chacun d'avoir sa gourde d'eau personnelle et des mouchoirs à usage unique.

**Sauf cas particulier pour du petit matériel prêté individuellement (ciseaux, colle, pinceau, instruments...) que l'intervenant ou l'utilisateur désinfecte avant et après utilisation.*

Tenue : Les vestiaires ne sont pas mis à disposition. Ainsi chacun arrive déjà dans une tenue propre et adaptée à l'activité. Il n'y a pas d'accès aux douches.

Effectifs : En fonction de l'espace disponible et du protocole qui nous sera imposé en septembre, nous serons très probablement amenés à limiter le nombre d'inscrits par club. Chaque intervenant tiendra à jour une fiche de présence permettant entre autre, de répertorier tous les contacts utiles en cas de contamination au covid-19.

En cas de suspicion ou d'un cas positif/covid 19 (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, sensation de fièvre, troubles digestifs...) : Si un adhérent ou un intervenant a les symptômes du Covid-19, il doit rester chez lui. De même, les adhérents atteints de la covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'activité.

